

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 16 mars 2026 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment résidentiel projeté, localisé du côté nord du boulevard Guoin Ouest, entre la place René-Guénette et l'avenue De Saint-Castin, lequel sera érigé sur le lot 3 881 637 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, pour le bâtiment projeté, une marge avant maximale de 75 mètres au lieu de 9 mètres, permettant ainsi l'implantation du bâtiment à une distance maximale de 75 mètres de la limite de l'emprise publique du boulevard Guoin, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 20 février 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert